

DÉFENDONS NOS RETRAITÉS



MR
Le Mouvement
de la **RURALITÉ**





Crédit photo : Stocklib-katarzyna bialasiewicz

Pendant la campagne présidentielle, Emmanuel Macron avait promis de défendre le pouvoir d'achat des Français et des retraités. Malheureusement, avec la nouvelle réforme des retraites, la hausse de la CSG et la fin de l'indexation des retraites vont une nouvelle fois pénaliser injustement les ayants droit, particulièrement en milieu rural.

Nos propositions :

- Engager un véritable plan de prise en charge de la dépendance (modernisation des Ehpad, aides au maintien à domicile, soutien aux aidants familiaux, accès aux services notamment dans la ruralité, recherche sur Alzheimer...)
- Instaurer un minimum de pension à 1000€, soit 85% du SMIC et augmenter le minimum vieillesse
- Réformer les régimes de retraite pour un système unique transparent
- Revaloriser immédiatement les retraites agricoles et la prise en compte la retraite des femmes d'agriculteurs non salariées
- Rétablir la demi-part fiscale pour les veuves et veufs



Crédit photo : Stocklib-beta hochte



lemouvrrural.fr

Nom / Prénom.....
 Adresse.....
 Code postal..... Ville.....
 Email..... Téléphone.....

15 € <input type="checkbox"/>	25 € <input type="checkbox"/>	40 € <input type="checkbox"/>	50 € <input type="checkbox"/>
moins de 25 ans	simple	couple (même adresse)	bienfaiteur
Coût réel 5,10€	Coût réel 8,50€	Coût réel 13,60€	Coût réel 17€
		prénom conjoint.e.....	

RETOURNER CE BON COMPLÉTÉ AVEC VOTRE CHÈQUE LIBELLÉ À L'ORDRE DE « AF LMR »
À LMR - BP 87546 – 64075 PAU CEDEX

Cette déduction est soumise à des règles strictes : le règlement ne peut être fait qu'à partir de compte bancaire personnel entre (pas de compte professionnel, d'associations, d'exploitation, de sociétés, etc.) Le règlement doit être encaissé par nos services avant le 31 décembre pour pouvoir prétendre à l'établissement d'un reçu fiscal de l'année suivante - Le montant annuel des dons/adhésions à une ou plusieurs formations politiques ne doit pas excéder 7500€.

IPNS - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE